

***Bibliothèques de l'Université de Montréal
Objectifs de développement***

Vice-rectorat à la planification

Mai 2000

Bibliothèques de l'Université de Montréal Objectifs de développement

Mai 2000

1. Comité consultatif

Le Comité consultatif sur les bibliothèques est un comité ad hoc de la Direction de l'Université. Il a reçu au printemps 1999 le mandat de se pencher sur la situation actuelle des bibliothèques de l'Université de Montréal et de faire des recommandations concernant le développement des collections, des infrastructures et des réseaux informatiques requis pour un accès optimal aux ressources documentaires, concernant les nouveaux besoins d'information et de formation des usagers, concernant la concertation interuniversitaire et le positionnement national et international des bibliothèques de l'Université.

Le Comité consultatif était formé de Madame Gisèle Painchaud (Doyenne, Faculté des sciences de l'éducation), de Messieurs Vincent Castellucci (Directeur, Département de physiologie), Pierre A. Côté (Professeur titulaire, Faculté de droit), Marcel Lajeunesse (Vice-doyen, Faculté des arts et des sciences), Laurent Lewis (Professeur titulaire, Département de physique), et Yves Marcoux (Professeur agrégé, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information). Le Vice-recteur à la planification, M. François Duchesneau, le présidait.

Il a tenu neuf séances entre le 17 mai 1999 et le 20 avril 2000.

Il a bénéficié de la participation de Madame Arlette Joffe-Nicodème, Directeur général, puis de Madame Mireille Janeau, Directrice générale intérimaire, ainsi que de la pleine collaboration des membres du Comité de régie des bibliothèques.

Ses travaux n'auraient pu être menés à bien sans la contribution de Madame Lise Hamel Robillard, adjointe au Vice-recteur à la planification, qui a servi de secrétaire au Comité.

2. Orientations institutionnelles

L'Université de Montréal considère ses bibliothèques comme une priorité d'investissement et de développement. Conformément à son profil de grande université de recherche nord-américaine, elle a consenti depuis plusieurs décennies des moyens considérables en vue de hausser ses collections, ses infrastructures d'accès aux ressources documentaires, le nombre et la qualité de ses personnels spécialisés, au niveau des attentes de ses professeurs, de ses chercheurs, de ses étudiants et de l'ensemble de la communauté universitaire québécoise.

À maints égards toutefois, l'*Avis sur l'évaluation du service des bibliothèques* (juin 1991) comporte encore aujourd'hui une valeur d'actualité. Le Comité d'évaluation affirmait alors : « L'excellence présente et future de l'Université de Montréal est liée inextricablement à l'excellence de la base documentaire accessible aux membres de la communauté universitaire. Les acquisitions devraient demeurer constantes et non fluctuer d'une année à l'autre. Les bibliothèques sont une ressource dynamique, une source d'information en constante évolution, un réseau interactif d'information en relation avec de multiples autres bibliothèques et banques de données. Dans un établissement qui se propose d'atteindre le statut d'une grande université de recherche nord-américaine, le budget de fonctionnement de ses bibliothèques devrait osciller entre 7 % et 8 % de son budget de fonctionnement global. De plus, l'Université de Montréal a accumulé de sérieux retards dans ses investissements en matière de bibliothèques et il importe de procéder dès que possible au rattrapage qui s'impose ».

Malgré de notables efforts pour amorcer le virage de l'informatisation et pour maintenir autant que possible leurs acquis, les bibliothèques de l'Université de Montréal ont connu une attrition majeure de leurs activités, de leurs budgets et de leurs personnels durant la décennie 1990.

Dans le *Projet d'avenir* (octobre 1998), le Recteur désignait le développement des bibliothèques de l'Université comme l'une des priorités de relance. Dans le mémoire intitulé *Pour un complexe universitaire de calibre mondial* qu'elle soumettait au ministre de l'Éducation en septembre 1999 aux fins du réinvestissement, l'Université de Montréal déterminait, sur la base de comparaisons avec son homologue canadienne, l'Université de Toronto, quels étaient les écarts à combler pour qu'elle puisse retrouver sa position concurrentielle parmi les grandes universités publiques de recherche. Elle soulignait alors derechef les lacunes et le sous-financement dont souffrent ses bibliothèques, en dépit de tous les efforts précédemment consentis, au chapitre des budgets d'acquisition, des ressources humaines et matérielles, et du redéploiement d'activités dans un contexte de recours généralisé aux technologies de l'information et de la communication.

Plus récemment, en élaborant les *Priorités d'action 2000-2003*, le Vice-rectorat à la planification précisait quels objectifs l'Institution devait immédiatement se fixer dans la perspective d'un réinvestissement escompté de la part du gouvernement du Québec. Les développements à privilégier concernant les bibliothèques pour la période à venir y étaient annoncés comme suit.

Les bibliothèques sont au cœur des activités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal. Une université qui vise à maintenir et à consolider sa position

parmi les meilleures universités de recherche nord-américaines se doit de faire du développement de ses bibliothèques l'une de ses priorités.

Un tel réinvestissement doit cependant se réaliser selon une vision des bibliothèques universitaires de demain et un plan de développement ciblé. Un effort de réflexion stratégique qui se traduira en actions et en mesures concrètes de restructuration s'impose de façon urgente face aux enjeux actuels, à savoir :

- revaloriser les collections
- recentrer davantage les services sur les besoins des usagers, principalement les étudiants et les professeurs;
- simplifier et faciliter, grâce notamment aux technologies de l'information et de la communication, l'accès aux services fournis par les bibliothèques et la consultation des catalogues, des index, des banques de données et des publications sur support électronique;
- diversifier les formats (imprimés et informatisés) sous lesquels sont conservées, diffusées et créées les connaissances;
- constituer des lieux d'interaction intellectuelle et scientifique donnant accès à la fois aux outils et aux produits du savoir et réunissant étudiants et professeurs autour de l'information scientifique (sa création, sa conservation, sa diffusion), en appui constant aux activités d'enseignement, de formation et de recherche.

Ces orientations de planification stratégique impliquent une transformation en profondeur des bibliothèques, de leur fonctionnement et des services qu'elles rendent aux membres de la communauté universitaire. De tels changements requièrent des investissements importants dont les *Priorités d'action 2000-2003* font état. L'Université de Montréal, qui alloue environ 5,9 % de son budget de fonctionnement à ses bibliothèques, doit viser à hausser à moyen terme ce pourcentage au niveau de celui que ses homologues canadiennes leur accordent, soit 7,5 %. Dans une première étape, un ajout minimal de 5 M \$ devra être prévu à cette fin, de façon à porter l'enveloppe des bibliothèques à 6,5 % du budget de fonctionnement en 2002-2003. Corrélativement, le processus de transformation projetée nécessitera la mobilisation des responsables et des employés des bibliothèques, ainsi que le soutien des diverses composantes de la communauté universitaire.

Le Comité consultatif sur les bibliothèques entend contribuer à cette transformation par les *Objectifs de développement* qu'il a élaborés en concertation avec la Direction générale des bibliothèques et qu'il soumet à la Direction de l'Université pour actualisation dans le cadre des *Priorités d'action 2000-2003*.

3. Contexte et finalités

Même si les divers secteurs de l'Université ont un rapport différent à leurs bibliothèques et aux services qu'ils en attendent, la centralité des bibliothèques par rapport à la mission d'enseignement et de recherche de l'Institution et l'obligation d'y réinvestir font l'objet d'un très large consensus dans la communauté universitaire. Le mandat essentiel des bibliothèques est et demeure celui de fournir à la communauté universitaire des ressources et des services documentaires qui répondent aux besoins de soutien à l'enseignement et à la recherche. Mais l'Institution est tributaire des transformations qui s'opèrent dans la communication savante et de la place grandissante qu'occupent les nouvelles technologies dans la production, le repérage et l'utilisation des ressources documentaires. Confrontée à l'obligation de planifier le développement de ses bibliothèques pour les années à venir, l'Université doit prendre en compte l'extrême diversité des besoins à satisfaire, les types de documentation jugés essentiels à la qualité de ses programmes d'enseignement et de ses activités de recherche, les modalités requises de soutien aux usagers, ainsi que les environnements de formation et de recherche à constituer et à desservir. Et il s'agit, sur cette base, de préciser les priorités susceptibles d'orienter les choix relatifs aux divers volets d'activité des bibliothèques.

Des contraintes majeures influent sur le développement de nos bibliothèques aujourd'hui. La première de celles-ci tient à l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le rapport aux ressources documentaires. Une exigence de transformation radicale et rapide affecte tous les processus, depuis l'acquisition des ressources et l'accès à l'information jusqu'à la consultation et l'utilisation des collections et des bases de données, en passant par la conservation et la diffusion de celles-ci. Les bibliothèques se trouvent tout à la fois en possession d'extraordinaires moyens potentiels, mais aussi confrontées à de lourds défis et à des choix d'orientation majeurs. Il s'ensuit en particulier des changements obligés dans le rôle de formation et de soutien des usagers dévolu aux professionnels et employés des bibliothèques, et ces changements requièrent de considérables adaptations. Cette révolution technologique ne peut s'intégrer aux opérations des bibliothèques de façon univoque, puisqu'il s'agit corrélativement de préserver des modes strictement requis d'accès traditionnel à l'information et de consolider d'importantes collections sur support papier dont l'équivalent ne saurait être disponible à court, voire à moyen terme. Les activités des bibliothèques se situent désormais dans un monde où coexistent l'imprimé et le numérique et où la propriété des documents n'est plus le seul moyen d'y accéder. Décloisonnées et intégrées en réseau, les bibliothèques se trouvent en effet en relation croissante avec nombre d'autres sources de documentation et d'information.

Une deuxième contrainte d'importance est l'obligation d'opérer cette transformation en profondeur dans un contexte de budgets nécessairement parcimonieux : d'où l'obligation de choix stratégiques accomplis en fonction de priorités clairement établies.

Une troisième contrainte tient au fait de devoir s'ajuster à des pratiques d'enseignement et de recherche plus diversifiées, s'actualisant dans un décloisonnement plus poussé des disciplines et dans une exploration accentuée de champs de connaissance inédits. Ce sont là des défis de complexité accrue qui sollicitent l'adaptation des bibliothèques à des façons de faire et à des besoins nouveaux.

Une quatrième contrainte tient à l'obligation de poursuivre activement la concertation entre les institutions universitaires pour le développement de leurs bibliothèques. Les bibliothèques de l'Université doivent certes s'employer à préserver l'originalité de l'Institution en termes de configuration spécifique de disciplines, de domaines d'études et de champs de recherche, comme en termes de couverture linguistique adéquate. Ainsi la possession d'importantes collections en langue française représente-t-elle à la fois un atout particulier pour l'Institution dans le contexte nord-américain et un facteur non négligeable de contrainte et de coûts. Dans un environnement de réseaux, les bibliothèques de l'Université doivent cependant élargir leurs alliances de façon à mettre en commun certaines expertises et certaines ressources documentaires. De telles concertations sous-tendent et conditionnent le développement de réseaux intégrés d'accès à l'information. Il serait désavantageux que l'Université de Montréal fasse cavalier seul dans tous les cas où la concertation est source de plus-value, même s'il lui importe au premier chef de préserver l'autonomie de développement de ses bibliothèques et de consolider ses collections dans ses secteurs d'excellence.

Une cinquième contrainte qui s'impose spécifiquement à l'Université de Montréal tient au nombre et à la dispersion de ses bibliothèques. Certes, certains avantages peuvent découler de la proximité immédiate des points de service aux départements d'attache des usagers. Cette décentralisation est, en contrepartie, peu avantageuse dans un contexte d'ouverture disciplinaire des programmes d'études et de regroupement thématique des activités de recherche. Elle est en outre source de coûts plus élevés, de dispersion d'énergie pour le personnel et de désavantage dans le développement des collections et dans les services à rendre aux usagers. Par ailleurs, l'accès croissant aux ressources documentaires par le canal des réseaux informatiques, notamment celui de l'Université, rend une telle décentralisation des services de moins en moins pertinente. À cette contrainte il convient de rattacher les problèmes de plus en plus complexes d'aménagement et de reconfiguration physique auxquels l'Université est confrontée lorsqu'il s'agit d'organiser et de faire fonctionner ces nouveaux carrefours d'accès à l'information que constituent les *information commons* à l'intérieur de la plupart des bibliothèques de recherche nord-américaines.

Confrontées aux défis du changement, les bibliothèques de l'Institution peuvent et doivent continuer de tirer avantage de l'apport exceptionnel d'expertise et de savoir-faire que leur offre l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de la Faculté des arts et des sciences. Dotée de programmes de formation à tous les cycles, celle-ci est l'une des sept écoles canadiennes de formation universitaire en bibliothéconomie et en sciences de l'information agréées par un comité de l'American Library Association. Elle jouit par ailleurs d'une réputation enviable au plan international, notamment dans le monde francophone; elle dispense des enseignements et assure des formations de haut niveau qui répondent aux normes actuelles de la profession. Les liens de collaboration à consolider avec l'EBSI constituent l'un des facteurs favorables au développement des bibliothèques de l'Université dans la conjoncture présente.

4. Objectifs

Dans ce contexte, l'Université de Montréal concevra ses bibliothèques comme des carrefours au sein de réseaux d'information, offrant les services intégrés indispensables aux processus d'apprentissage et de développement de nouveaux savoirs. Elle considérera les professionnels et les employés qui y œuvrent comme des acteurs à part entière dans la constitution d'un espace de communication universitaire de qualité.

À cette fin, les bibliothèques s'emploieront à réaliser plus particulièrement les objectifs suivants :

- remettre à jour et développer les fonds documentaires grâce à un budget recalibré, conformément aux priorités institutionnelles et en tenant compte des ententes de planification facultaires et des plans d'action découlant de l'évaluation des unités d'enseignement et de recherche;
- faire des bibliothèques des lieux physiques aussi adaptés que possible aux nouveaux modes d'accès aux ressources documentaires et de traitement de l'information; implanter en particulier des carrefours d'accès à l'information dotés d'équipements adéquats et servant de lieux de consultation, de recherche ainsi que de formation aux nouvelles technologies; définir, dans ce contexte, les besoins prioritaires des bibliothèques en termes d'allocation et d'aménagement d'espaces.
- redéfinir les services aux usagers, en particulier la référence, en y intégrant la formation à l'utilisation des systèmes, réseaux et bases de données, ainsi que l'assistance documentaire à distance;
- augmenter l'offre de ressources et de services en accès électronique direct aux postes des chercheurs;
- s'assurer de développer les compétences professionnelles requises parmi le personnel; réviser les modes de fonctionnement du service en visant l'allégement des procédures et la concertation aussi étroite que possible avec les diverses unités académiques, notamment avec l'EBSI, et avec les autres services impliqués, notamment avec la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC) et avec la Direction des ressources humaines.
- poursuivre la mise en place de mécanismes adéquats de concertation avec les bibliothèques des autres universités de recherche québécoises et canadiennes.

5. Ressources documentaires

La dégradation des fonds documentaires, particulièrement touchés par les difficultés financières des dernières années, et l'impossibilité pour les bibliothèques de maintenir les acquisitions au niveau approprié, malgré des efforts exceptionnels de protection des budgets alloués à cette fin, ont rendu de plus en plus ardu le soutien requis des bibliothèques aux activités d'enseignement et de recherche de l'Institution. Il est en effet manifeste que le budget d'acquisition, maintenu au même niveau depuis six ans, soit

quelque 5,7 M \$, n'a pu absorber les coûts démesurément inflationnistes d'abonnement aux périodiques qu'au prix de nombreuses annulations et d'un rétrécissement significatif du pourcentage du budget alloué à l'acquisition de monographies. De 1993-1994 à 1999-2000, le nombre d'abonnements à des périodiques a diminué globalement d'environ 25 %. Ce pourcentage a pu atteindre 50 % dans certains secteurs des sciences et des sciences biomédicales, où l'effet des annulations s'est trouvé partiellement compensé par le recours à la fourniture électronique de documents via l'Institut canadien d'information scientifique et technique (ICIST). Durant la même période, la part du budget d'acquisition allouée aux monographies a décliné de quelque 35 %, passant de 1,5 M \$ à 0,95 M \$. En définitive, à budget global constant, l'attrition des acquisitions se sera révélée majeure tant pour les périodiques que pour les monographies.

Les diverses composantes de la communauté universitaire s'accordent pour reconnaître l'urgence d'un réinvestissement dans les bibliothèques qui leur permette d'assumer adéquatement leur fonction de soutien. Ainsi devrait se trouver restaurée l'une des composantes essentielles des environnements de formation et de recherche que l'Université entend offrir à ses étudiants, à ses professeurs et à ses chercheurs. Les ressources documentaires des bibliothèques contribuent en effet à déterminer la qualité de ces environnements et constituent un facteur indéniable de reconnaissance et d'attraction de l'Université aux plans national et international. Les stratégies de consolidation de ces ressources parmi les grandes universités de recherche canadiennes et américaines en témoignent éloquemment, à commencer par celles que met en œuvre l'Université de Toronto, notre homologue canadienne, dans sa volonté de se maintenir aux tout premiers rangs en Amérique du Nord pour la qualité et la richesse de ses bibliothèques : cette université leur consacre à cette fin quelque 10 % de son budget de fonctionnement, comprenant les revenus de dotation. L'Université de Montréal ne peut espérer rattraper la richesse des fonds anciens de l'Université de Toronto, voire celle des fonds proportionnellement moins importants de l'Université McGill, mais elle doit étoffer notablement ses collections dans tous les secteurs qu'elle juge prioritaires et développer les alliances qui lui permettront de les renforcer sur une base de réciprocité et de complémentarité.

Dans cette perspective, au-delà des mesures qu'elles seront amenées à prendre afin d'accroître sélectivement leurs collections de monographies et de périodiques imprimés, les bibliothèques de l'Université de Montréal auront intérêt à miser sur toutes les ressources additionnelles que la numérisation et la diffusion informatisée rendront disponibles, de façon à fournir à leurs usagers un accès rapide et convivial à une portion croissante de la documentation requise à l'appui des travaux et des activités académiques.

Le refinancement des bibliothèques devrait contribuer d'abord et avant tout à renforcer l'accès aux ressources documentaires et à développer les collections conformément aux priorités institutionnelles. Cette opération devrait viser à répondre aussi adéquatement que possible aux besoins des usagers dans les divers secteurs de l'Institution. À cette fin, les responsables des bibliothèques s'assureront de combiner les moyens les plus pertinents et les plus efficaces d'acquisition, de consultation, de diffusion, d'exploitation et de conservation de ces ressources, compte tenu des efforts considérables à consentir et du caractère nécessairement limité du réinvestissement escompté.

Le rehaussement des ressources documentaires imprimées et numériques au niveau souhaitable requerra une étroite collaboration avec les unités académiques et l'établissement de partenariats avec d'autres bibliothèques universitaires. Pour y parvenir, les bibliothèques devront certes bénéficier d'un financement suffisant et régulier, mais elles viseront une répartition des ressources budgétaires existantes et additionnelles qui se conforme d'aussi près que possible aux priorités institutionnelles et qui réponde adéquatement aux besoins identifiés des divers secteurs de l'Institution. Il convient donc :

- tout en préservant et en développant les collections de périodiques, de restaurer un budget raisonnable pour les monographies et de le maintenir à un niveau acceptable par indexation systématique;
- de mettre à jour les collections de référence et de suivre la production courante dans les diverses disciplines, en envisageant un certain rattrapage dans les domaines jugés prioritaires, rattrapage qui s'appuiera dans tous les cas appropriés sur les ressources avoisinantes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Institution;
- d'augmenter l'offre de documents sous format électronique en visant l'équilibre le plus souhaitable entre les différents formats selon les disciplines;
- d'intégrer une sélection des ressources disponibles gratuitement sur Internet et d'en organiser l'accès suivant une logique propre à chaque discipline;
- de renforcer et de développer les partenariats à divers niveaux, que ce soit pour des développements de grande ampleur ou pour des projets plus ponctuels et plus ciblés.

La réalisation de tels objectifs présuppose une démarche consistant :

- à réexaminer, en étroite collaboration avec les unités académiques, les politiques d'acquisition afin de réactualiser les axes de développement des collections, les priorités qui s'y rattachent, les ressources connexes et complémentaires auxquelles il serait souhaitable d'accéder, tout en tenant compte des diverses évolutions affectant la communication savante;
- à intensifier la concertation et la mise en commun de ressources et d'expertises documentaires numériques avec les bibliothèques des hôpitaux et instituts affiliés afin de créer un réseau documentaire universitaire de la santé; y greffer la participation aux divers réseaux canado-américains de partage de ressources en sciences de la santé;
- à accentuer la participation institutionnelle à des consortiums afin de renforcer le pouvoir d'achat et de négociation de l'Institution pour les collections électroniques (textuelles, numériques, géo-référencées, images);
- à poursuivre les engagements institutionnels relatifs aux projets collectifs faisant l'objet du soutien de la Fondation canadienne de l'innovation (FCI), notamment celui d'acquérir des licences collectives nationales d'accès aux périodiques scientifiques;

- à établir, au besoin, des ententes spécifiques de développement concerté avec des partenaires dans des domaines spécialisés et complémentaires;
- à réévaluer les processus d'acquisition afin d'en accroître l'efficacité, tout en réduisant les délais et les coûts d'opération;
- à chercher des solutions collectives au problème de l'archivage, en particulier électronique.

Accès aux ressources externes

L'objectif est ici de donner accès aux ressources externes en facilitant le recours aux services de Prêt entre bibliothèques (PEB) et de fourniture de documents sans médiation. Les moyens à mettre en œuvre consistent à :

- optimiser le recours à l'Institut canadien d'information scientifique et technique (ICIST) avec lequel les bibliothèques universitaires québécoises ont conclu une entente leur permettant de bénéficier d'une tarification avantageuse pour la fourniture électronique de documents; identifier et mettre en évidence d'autres sources d'accès et de fourniture;
- réduire les délais de transmission des demandes de PEB en simplifiant les procédures et en généralisant la communication électronique : augmenter la vitesse des numériseurs liés aux stations ARIEL¹; promouvoir l'utilisation des comptes individuels ICIST permettant aux chercheurs de commander et de recevoir directement les articles à leur poste de travail; recourir plus systématiquement au formulaire disponible sur le site WEB pour les demandes de prêt, etc.; simplifier la gestion financière des prêts.
- utiliser, dans le domaine des sciences de la santé, le système de PEB Docline de la National Library of Medicine.

Signalement de la documentation

L'objectif est ici de signaler, de manière intégrée et dans les meilleurs délais, l'ensemble des ressources documentaires locales ou accessibles à distance de façon à en optimiser l'exploitation par la communauté universitaire dans un contexte d'accès global aux ressources bibliographiques. Il convient à cette fin :

- d'offrir à la communauté universitaire une base de données bibliographiques complète intégrant l'ensemble des ressources documentaires appartenant à

¹ Développé par RLG (Research Library Group), ARIEL est un logiciel et un protocole de transmission électronique de documents que les Bibliothèques des universités du Québec ont décidé d'adopter pour s'échanger les articles lors de la mise en place des ententes de partage des abonnements aux périodiques. ARIEL a déjà connu plusieurs versions et est largement répandu en Amérique du Nord.

l'Université de Montréal ou dont l'accès à distance est payé par elle : ce qui implique de signaler, sur le système ATRIUM des bibliothèques, toutes les collections rétrospectives de l'Université non encore signalées, ainsi que les collections appartenant à l'Université mais ne relevant pas de la Direction des bibliothèques, et de voir à l'interconnexion efficace entre ATRIUM et les catalogues informatisés de ces collections quand ils existent;

- de réduire les délais requis pour intégrer à cette base de données la documentation courante acquise par l'Université de telle sorte que la communauté universitaire puisse en bénéficier à sa pleine valeur actuelle, ce qui requiert un traitement technique amélioré;
- d'enrichir la base de données bibliographiques par le signalement des ressources Internet gratuites sélectionnées ou par l'accès à des catalogues collectifs de ressources Internet, tel le Cooperative Online Resource Catalog (CORC) développé par OCLC², etc.;
- d'améliorer la performance de repérage de la documentation à partir du catalogue de l'Université : attribution rétrospective et courante de vedettes-matière aux notices des publications périodiques à l'instar du traitement accordé aux monographies; identification correcte et uniforme des auteurs personnels; amélioration de l'interface de recherche du catalogue et du logiciel d'interrogation de la base de données; etc.
- d'exploiter le potentiel du catalogue informatisé pour verser automatiquement certaines ressources électroniques sur le site WEB de l'Université et donner ainsi un accès immédiat, en particulier, aux périodiques électroniques;
- d'assurer la visibilité de nos collections en continuant de développer la base de données bibliographiques de l'Université selon les normes internationalement reconnues, en participant aux bases de données bibliographiques nationales et internationales (AG-Canada, Amicus, WorldCat, Docline, etc.), en appui au rôle national et international de l'Université.

Conservation / Numérisation

Il s'agit à ce chapitre d'assurer la conservation et la diffusion du patrimoine documentaire de l'Université par le traitement matériel approprié et par le développement de programmes de numérisation en collaboration avec d'autres universités ou d'autres centres nationaux de conservation du patrimoine documentaire. À cette fin, la Direction des bibliothèques s'emploiera à :

² Online Computer Library Center est une compagnie à but non lucratif qui offre des services automatisés aux bibliothèques sur une base de coopération. L'objectif de OCLC est le traitement partagé et le développement d'un catalogue collectif (WorldCat) pour fins de localisation et de prêt entre bibliothèques. CORC est un nouveau catalogue de sites Internet sélectionnés par les membres participants.

- analyser l'état physique des collections imprimées courantes et rétrospectives et à doter les bibliothèques de la capacité d'intervention requise pour assurer leur conservation à court terme en s'appuyant sur des budgets de réparation et de reliure, et à plus long terme en recourant à des lieux d'entreposage protégés;
- développer des programmes de numérisation de certains types de documents appartenant à l'Université tant pour des fins de conservation que de diffusion locale ou externe : de tels programmes supposent que l'on ait identifié les projets prioritaires aux fins des activités d'enseignement et de recherche et déterminé les moyens techniques les plus appropriés pour les réaliser dans le respect des droits d'auteur.
- collaborer à des programmes interuniversitaires ou nationaux de numérisation de collections afin d'assurer collectivement la conservation et l'accessibilité de nos collections, ainsi que la visibilité de l'Université de Montréal dans le mouvement universel de création de supports numériques pour la préservation et la diffusion du patrimoine documentaire.
- assurer la conservation et la numérisation de ressources n'existant que sur support électronique.

6. Formation des usagers et soutien à l'enseignement

Dans un monde de l'information et de la communication en mutation, il importe que la Direction des bibliothèques promeuve les habiletés nécessaires au développement d'une culture informationnelle dans l'Institution, sensibilise la communauté universitaire à l'évolution de la communication savante et fournisse un support tant matériel que pédagogique aux usagers : étudiants, professeurs et chercheurs.

La Direction des bibliothèques doit s'assurer que les personnels de référence développent des programmes, activités et outils pédagogiques adaptés aux spécificités des secteurs et répondant aux besoins des usagers, que ceux-ci soient sur place ou qu'ils se trouvent à distance :

Il s'agit ainsi de faciliter la connaissance de l'éventail des ressources documentaires disponibles par discipline; de permettre la maîtrise des structures et interfaces d'exploitation de ces ressources, en particulier de celles qui se trouvent sur support électronique; et plus généralement de former les usagers à l'appréciation critique des contenus d'information.

Cette fonction de formation est cruciale au développement des habiletés requises de la part des usagers, en raison de l'intégration radicale des technologies de l'information et de la communication aux activités des bibliothèques universitaires. Les moyens à mettre en œuvre impliquent :

- que les responsables des bibliothèques et les bibliothécaires de référence identifient, en collaboration avec les responsables des unités académiques, la formation documentaire requise en appui aux divers programmes des trois

cycles et que soient aménagées des modalités d'intégration de cette formation au curriculum : la collaboration et l'expertise de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information pourraient être sollicitées à cet égard;

- que soient aménagés des espaces appropriés à la prestation d'activités de formation documentaire pour les usagers, principalement pour les étudiants;

Afin d'atteindre ces objectifs, il importe notamment :

- de concevoir des programmes d'apprentissage et de les réaliser à l'aide d'outils d'auto-apprentissage, de guides d'utilisation des diverses technologies, etc., et de mettre à jour les documents existants à ce sujet en utilisant l'Internet comme moyen privilégié de communication interactive;
- de développer des outils de recherche spécialisés par discipline, par champ d'études et par intégrateur (recherches interdisciplinaires) ;
- de constituer, en collaboration avec les universités québécoises et canadiennes, des outils de formation communs pour l'initiation aux bases de données acquises collectivement et de les adapter au contexte institutionnel propre;
- de participer à la conception et à l'établissement de centres de ressources d'apprentissage et de soutien à l'utilisation des technologies (*information commons* en relation à des *learning commons*); de contribuer notamment à la mise en place d'une réserve de documents sur support électronique comme soutien à la formation, dans le respect des droits d'auteur;
- de déterminer l'offre de service appropriée en termes d'assistance documentaire à distance.

7. Développement des systèmes informatiques

L'implantation d'un système informatique intégré de 1994 à 1998 a permis de rattraper une partie du retard pris par les bibliothèques de l'Université de Montréal à ce chapitre par rapport à la moyenne des bibliothèques universitaires nord-américaines. Tout en consolidant et en complétant l'acquis dans la gestion de ses opérations, la Direction générale des bibliothèques doit maintenant investir dans la mise en place d'infrastructures informatiques et d'outils intégrateurs afin de créer un environnement technologique apte à répondre aux nouveaux modes de diffusion de l'information savante et aux nouvelles pratiques de travail des usagers.

Les objectifs primordiaux à poursuivre ici consistent à intégrer, de façon optimale, le développement des technologies de l'information et de la communication à l'accomplissement des diverses fonctions des bibliothèques, mais aussi à intensifier le soutien aux usagers dans la recherche et le traitement des ressources documentaires.

Informatique de gestion

Afin de consolider et d'accroître le support aux opérations, la Direction des

bibliothèques, en concertation avec les instances et les services appropriés, notamment la DGTIC, doit :

- prévoir le remplacement du système informatique actuel de gestion des bibliothèques (système Advance de GEAC), dont le contrat vient à échéance en octobre 2003;
- identifier, installer et intégrer des systèmes complémentaires de gestion;
- développer l'utilisation et le soutien de la bureautique : intranet, collecticiel (groupware), etc.;

Informatique de diffusion

Afin de faire évoluer ses infrastructures vers les meilleures combinaisons de technologies exploitées localement et de services externes de diffusion d'ensembles de données et d'outils de repérage, la Direction des bibliothèques doit :

- compléter les infrastructures déjà planifiées : cd-roms en réseaux, Electronic Reference Library (ERL) et OVID³;
- améliorer l'accès aux cd-roms en réseau par l'ajout de passerelles qui permettent d'y accéder par Intranet ou Internet;
- développer des sous-systèmes de gestion de mots de passe collectifs mais contrôlés;
- faire évoluer, compléter et intégrer ces systèmes en vue de supporter informatiquement, de façon unifiée, les processus documentaires des usagers (repérage, localisation, accès et opérations connexes).

Informatique d'accès

En vue d'assurer l'accès aux ressources électroniques et les services connexes à leur utilisation, les bibliothèques doivent obtenir les moyens requis :

- pour maintenir à jour le parc informatique de postes d'accès dans les bibliothèques et pour l'augmenter, en fonction de la croissance de l'offre électronique : le nombre de postes actuellement requis est de l'ordre de 750, dont 350 pour les places de travail intégré, 300 pour la consultation rapide en bibliothèque et 100 à divers usages. Les bibliothèques ne peuvent compter pour l'instant que sur quelque 290 postes, dont 165 terminaux Atrium à remplacer pour cause d'obsolescence et un très petit nombre de postes de travail intégré;

³ Le serveur de bases de données HERMÈS, mis en place par la Direction des bibliothèques, exploite les technologies de diffusion et d'exploitation de données développées par Ovid Technologies Inc. qui se spécialise dans le domaine biomédical, mais offre aussi des bases de données dans d'autres disciplines.

- pour mettre en place et maintenir des services de soutien à l'utilisation de l'information électronique : service universel d'impression à coût abordable, postes adaptés aux personnes handicapées, ports de branchement des ordinateurs personnels, etc.;

Gestion, recherche et développement

Afin d'assurer la disponibilité et le support à l'utilisation des ressources électroniques, il convient :

- d'augmenter la couverture horaire des équipes d'exploitation des systèmes : le service n'est présentement garanti que de 9 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi;
- d'implanter une stratégie de veille technologique adéquate et d'actualiser régulièrement le plan de développement informatique selon les deux pôles que constituent l'automatisation des processus de gestion de bibliothèques d'une part, l'automatisation et la décentralisation des processus documentaires des usagers, d'autre part.

8. Personnels

L'Université de Montréal doit pouvoir compter sur l'ensemble des personnels de ses bibliothèques dans le présent contexte de transformation et de relance. Il est notable que plusieurs de ces personnes se prévaudront du passage à la retraite dans les années à venir et devront être remplacées. Il s'agit donc en premier lieu de planifier la relève en prenant en compte les changements profonds affectant les fonctions à assumer et la visée d'efficacité qui doit accompagner la révision des services à rendre.

Par ailleurs, les bibliothèques auront avantage à miser sur le renouvellement des compétences et la formation des personnes en poste ou à recruter et à prévoir, en concertation avec la Direction des ressources humaines et avec les groupes concernés, les modalités de gestion des personnels permettant la mise à jour requise de l'expertise que déploient les cadres, les professionnels et les employés dans le soutien aux activités d'enseignement et de recherche de l'Institution et dans le bon fonctionnement du service.

Dans cette perspective, il apparaît essentiel que le personnel cadre des bibliothèques ait la possibilité de se tenir informé des développements les plus récents et des normes les plus actuelles dans le milieu canadien et nord-américain des bibliothèques universitaires de recherche. Cette obligation est d'autant plus forte qu'une part substantielle du développement des fonds documentaires impliquera des concertations interinstitutionnelles, la structuration de consortiums et le partage d'expertises.

Conscient de cette nécessité d'ouverture, le Comité recommande très fermement à l'Université de Montréal de s'assurer que les responsables de ses bibliothèques puissent participer aux travaux de l'Association of Research Libraries (ARL). Notre absence de ce

forum nord-américain est injustifiée et ne saurait être compensée par notre participation à l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC/CARL), ainsi qu'au Sous-comité des bibliothèques de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. Il importe en outre d'intensifier la participation institutionnelle à l'instance internationale que constitue l'International Federation of Library Associations (IFLA).

9. Espaces

Afin de bien remplir les objectifs de développement qui leur sont assignés, les bibliothèques doivent faire l'objet d'analyses et de mesures de planification physique. Il s'agit de déterminer les aménagements les mieux adaptés aux nouvelles fonctions qu'elles doivent assumer et les plus susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs activités.

Dans les limites du possible, il convient de leur attribuer des espaces suffisants et accueillants, aménagés en fonction des nouveaux modes d'accès à la documentation et aux pratiques fonctionnelles de travail, tant pour le personnel que pour les usagers. Il faut à cette fin profiter des conjonctures favorables au regroupement de certaines bibliothèques, par exemple celles de physique et de chimie, et à l'agrandissement de certaines autres, notamment la Bibliothèque paramédicale et les Bibliothèques de musique et de santé.

À moyen terme et dans le cadre d'une reconfiguration plus globale, il apparaît stratégique d'envisager l'aménagement d'une Bibliothèque de sciences et de sciences biomédicales, qui constituerait le pendant de l'actuelle Bibliothèque de lettres et de sciences humaines.

Certaines tâches spécifiques s'imposent en outre pour le proche avenir :

- augmenter le nombre de salles de formation à l'utilisation des ressources documentaires sur support électronique et mettre des salles de travail et de recherche à la disposition des étudiants, particulièrement ceux des cycles supérieurs;
- réseauter toutes les bibliothèques de façon à permettre le branchement des ordinateurs personnels; concevoir des places de travail ergonomiques de façon à répondre aux nouveaux modes de travail des usagers, particulièrement des étudiants (1 750 places, soit 50 % des places assises);
- remplacer le mobilier (chaises, tapis, etc.) des espaces d'usagers dans la plupart des bibliothèques;
- assurer des espaces adéquats et adaptés aux étudiants handicapés, ainsi que les infrastructures nécessaires à leurs besoins, au-delà de ce qui est actuellement disponible.
- réaménager les collections entreposées au dépôt central en conjonction avec les collections actives en bibliothèques.

10. Suivi des objectifs de développement

Le Comité consultatif sur les bibliothèques estime qu'il importe de constituer un Comité d'orientation et de développement des bibliothèques, formé de responsables académiques de haut niveau dont le mandat prendrait la relève de celui qu'il a lui-même reçu de la part de la direction de l'Université. Ce comité ne serait pas destiné à suppléer aux comités d'usagers des diverses bibliothèques, non plus qu'à se substituer aux comités chargés des relations avec les bibliothèques dans les diverses unités académiques.

Le mandat de ce comité serait de conseiller la Direction de l'Université et la Direction générale des bibliothèques sur l'ensemble des questions relatives au développement des bibliothèques, eu égard notamment à l'établissement et à la révision des politiques d'acquisition de ressources documentaires, au renouvellement des infrastructures technologiques et à la transformation des services à fournir aux usagers. Ce comité serait en outre mandaté pour recommander la répartition annuelle des budgets relatifs aux ressources documentaires.

La très haute priorité accordée aux Bibliothèques dans le plan institutionnel de réinvestissement impose aux responsables de ce service l'obligation d'une gestion efficace et rigoureuse et elle impose à la Direction de l'Université l'obligation d'un suivi adéquat du plan de développement de ce service. Dans cette perspective, il apparaîtrait souhaitable de soumettre la Direction générale des bibliothèques à une évaluation statutaire au terme de la période 2000-2003.

Par ailleurs, la Direction de l'Université est en droit de s'attendre à ce que la Direction générale des bibliothèques lui fournisse par écrit un rapport annuel de ses activités, qui satisfasse aux normes de l'imputabilité et qui puisse éclairer toute décision de planification et de gestion courante concernant ce secteur vital de l'Institution.

11. Conclusion

L'Université de Montréal se doit de déployer tous les efforts pour que ses bibliothèques, grandement affectées par la crise de financement des récentes années, puissent développer leurs collections, leurs personnels et leurs infrastructures de façon innovatrice. Dans un contexte de transformation technologique sans précédent, les bibliothèques de l'Université viseront à remplir leur fonction de soutien aux activités de formation et de recherche de façon à répondre aux attentes de la communauté universitaire et aux priorités de relance de l'Institution.

Dans le cadre des ressources dont l'Institution disposera effectivement, il importe que l'allocation budgétaire aux Bibliothèques reflète l'ordre des priorités institutionnelles de réinvestissement, fixé dans le mémoire *Pour un complexe universitaire de calibre mondial* et précisé dans le document des *Priorités d'action 2000-2003*. Tous les moyens additionnels devront être cependant déployés pour accroître ce financement au-delà des cibles minimales du plan stratégique, puisque celui-ci ne projette qu'un rattrapage partiel par rapport à nos homologues aux plans canadien et nord-américain.

Par ailleurs, les bibliothèques ne sauront réaliser leurs objectifs de développement sans une mobilisation de tous leurs personnels à cette fin et sans la collaboration étroite des unités académiques à leurs opérations.

Les bibliothèques constituent un atout majeur de positionnement international pour l'Université de Montréal : elles sont partie prenante de la visibilité de l'Institution et du rehaussement attendu de ses activités. Il est impératif qu'elles traduisent les orientations institutionnelles prioritaires dans leur fonctionnement et dans leurs réalisations.